

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM146/2023

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Retrait cuve gaz
Chemin du Moulin Vieux

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société MOINE Transport en date du 24 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris un retrait d'une cuve de gaz chemin du Moulin Vieux ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le vendredi 17 novembre 2023 entre 8 et 13 heures, pendant les opérations de retrait de la cuve de gaz, la circulation sera réduite au niveau du 49 chemin du Moulin Vieux.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée manuellement avec alternat et limitée à 30 km/heure. Un passage devra être laissé libre pour les riverains, véhicules de secours.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le responsable de la société MOINE Transport, 29 rue de l'Industrie, 69530 BRIGNAIS.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 30 octobre 2023

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

06 NOV. 2023



A large, stylized handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Bernard Romier', written over the official stamp.